



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/171

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 3

Objet : ACTIVITÉS DU SERVICE DU PATRIMOINE - TARIFS DES VISITES EN LANGUE RUSSE POUR GROUPES.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADÉ Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 29**Nombre de
suffrages
exprimés :**

33

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, la Ville de Briançon, via son service du patrimoine a développé des actions spécifiques en direction du public russophone afin d'élargir l'offre culturelle et patrimoniale vers un public international.

Devant le nombre croissant de demandes, pour encourager la simplification des démarches et l'augmentation des réservations, le service du patrimoine a émis le souhait de développer une tarification spécifique pour les groupes comprenant le tarif de la visite-découverte et celui de l'interprétariat.

Les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} décembre 2016, sont ceux pratiqués par le service du patrimoine, majorés du taux horaire de l'interprétariat qui est de **40,00 €** pour les visites hors jour férié et de **50,00 €** les jours fériés.

Les recettes liées aux activités du service du patrimoine seront encaissées par la régie directe du service et reversées sur présentation d'une facture à l'interprète.

La convention de partenariat définissant les conditions de chaque partenaire est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

- D'approuver les dispositions de la convention de partenariat ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} décembre 2016 ;
- D'autoriser le service du patrimoine à percevoir les recettes correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention ci-après annexée ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2016**

TRANSMIS LE **19 DEC. 2016**

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top, 'LE 19 DEC 2016' in the center, and '(Hautes-Alpes)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.



CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2016
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE 3 N° DEL 2016.12.07/171

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Madame Anna Di Giacomo Matveicheva,

Traductrice et interprète en langue russe,

Domiciliée 9 rue Pasteur, Résidence Le Pasteur Bât. C - 05100 Briançon

Numéro SIRET 798 811 725 00026

Ci-après désignée « Anna Matveicheva »,

D'UNE PART,

ET

La Ville de Briançon,

Domiciliée à l'Hôtel de Ville, immeuble Cordeliers, 1, rue Aspirant Jan, 05100 Briançon,

Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gérard Fromm,**

Agissant en vertu de la délibération N°DEL 2016.12.07/171 du 7 décembre 2016

Ci-après désignée « Ville de Briançon »,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, la Ville de Briançon, via son service du Patrimoine a développé des actions spécifiques en direction du public russophone afin d'élargir l'offre culturelle et patrimoniale vers un public international.

Anna Matveicheva, en sa qualité de traductrice et interprète a participé dès l'origine à la conception des supports de communication et des visites-découvertes en langue russe de Briançon pour les individuels et les groupes ainsi qu'à la promotion en partenariat avec les guides-conférenciers du service du Patrimoine et l'office du tourisme intercommunal de Serre Chevalier vallée Briançon.

Devant le nombre croissant de demandes, pour encourager la simplification des démarches et l'augmentation des réservations, le service du Patrimoine a émis le souhait de développer une tarification spécifique pour les groupes comprenant le tarif de la visite-découverte et celui de l'interprétariat.

CECI ÉTANT EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : MODALITÉS

Anna Matveicheva et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion des visites.

Les demandes de réservations de visites-découvertes en langue russe reçues par le service du Patrimoine sont traitées en direct avec les responsables des groupes pour établir le thème, le circuit et la durée de la visite ainsi que le lieu et l'horaire du rendez-vous.

Après définition de la demande du groupe concernant l'organisation de la visite et le nombre de participants, le service du Patrimoine effectue une demande auprès d'Anna Matveicheva pour s'assurer de sa disponibilité et de son accord pour assurer l'interprétariat de la visite.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

- Afin de pouvoir répondre aux demandes émanant du service du Patrimoine, Anna Matveicheva s'oblige en permanence à être en possession d'un téléphone et d'une adresse électronique en état de fonctionnement.
- Anna Matveicheva doit justifier auprès de la Ville de Briançon :
 - De la conformité de sa prestation à la réglementation en vigueur et notamment aux règles de sécurité et d'hygiène relatives aux bâtiments classés ainsi que des diplômes ou agréments nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle ;
 - Avoir souscrit une assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable pour la couvrir du risque de responsabilité civile professionnelle ou de tout autre risque lié à la nature de sa prestation.
- Reprenant les dispositions mises en œuvre pour les visites pour individuels, le groupe est accueilli par un guide-conférencier du service du Patrimoine chargé d'assurer la conduite de la visite et par Anna Matveicheva chargée de l'interprétariat en langue russe du contenu de la visite.

Les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} décembre 2016, sont ceux pratiqués par le service du patrimoine, majorés du taux horaire de l'interprétariat qui est de 40,00 € pour les visites hors jour férié et 50,00 € les jours fériés.

Les tarifs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Tarifs public au 01/12/2016	Part Ville de Briançon	Part Anna Matveicheva
Visite 1h30			
	158 €	98 €	60 €
jour férié	185 €	110 €	75 €
Visite 2h			
	178 €	98 €	80 €
jour férié	210 €	110 €	100 €
Visite tarif horaire			
	89 €	49 €	40 €
Tarifs demi-journée			
(30 pers. max/guide)	241 €	121 €	120 €
jour férié (30 pers. max/guide)	320 €	170 €	150 €
Tarifs journée			
	420 €	240 €	180 €
jour férié	545 €	320 €	225 €

Dès réception de la confirmation de la réservation, le service du Patrimoine avise Anna Matveicheva par courrier électronique de cette réservation. La confirmation écrite d'Anna Matveicheva donnée au service du Patrimoine confirme le tarif de la prestation et valide la réservation vis à vis de ce dernier.

En cas de désaccord entre le service du Patrimoine et Anna Matveicheva quant à la confirmation de la réservation, seules la date et l'heure portées dans le courrier électronique feront foi.

Le service du Patrimoine s'engage à communiquer l'ensemble des données apportées par le responsable du groupe à Anna Matveicheva pour l'organisation de la visite.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Une fois la confirmation de réservation faite au groupe, le service du Patrimoine adresse directement au client la facture correspondant à la prestation offerte et l'original du bon de commande signé correspondant au tarif de la prestation d'interprétariat à Anna Matveicheva.

Le service du Patrimoine procède à l'encaissement du prix de la visite-découverte et de l'interprétariat.

Sur présentation d'une facture établie par Anna Matveicheva, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par le service du Patrimoine.

La Ville de Briançon s'engage à régler Anna Matveicheva par mandat administratif dans les trente (30) jours ouvrables à réception de la facture.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION

En cas du non-respect des obligations de l'une des parties, la présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties, 1 mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans que cette dénonciation puisse donner lieu à une quelconque compensation financière au profit de l'autre partie.

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente convention est établie pour une durée d'UNE (1) année à compter à compter du 1^{er} décembre 2016 et prendra fin le 30 novembre 2017.

Elle sera renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties, par période de un an, sans que la durée totale n'excède 3 ans soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Fait en deux exemplaires originaux, à Briançon le

Anna MATVEICHEVA,

le Maire,
Gérard FROMM.